



76

SNUipp65 BP 841 65008 Tarbes Cedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54
- Fax : 05 62 34 91 06
- Email : snu65@snuipp.fr
- Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

les IEN invitent les directeurs à des REUNIONS sur les RYTHMES DANS LES CIRCONSCRIPTIONS

L'intersyndicale de l'Education du 65 vous informe :

JURIDIQUE

Après contacts avec les cellules juridiques, nous vous apportons les précisions suivantes :

- L'administration n'a plus de budget pour défrayer les frais de déplacements, elle est donc obligé de vous inviter ; si elle vous convoque, elle doit vous défrayer et la présence devient obligatoire.
- le courrier reçu est donc un courrier d'INVITATION.
- en aucun cas, une invitation à une réunion n'a de caractère obligatoire.

L'intersyndicale a écrit à nouveau au DASEN sur cette base juridique (*cf pj*) pour lui préciser le droit et lui dire que nous allons le faire connaître aux personnels.

QUE FAIRE ? 2 possibilités :

Vous y allez.

Si vous y allez, vous ne pouvez pas revendiquer le droit à des frais de déplacement ou à un rattrapage en terme d'heures de travail, puisque vous êtes sous le régime de l'invitation.

Vous ne voulez pas y aller.

Vous êtes tout à fait dans votre droit si vous ne vous rendez pas à cette invitation.

C'est une manière de faire prendre en compte par l'administration la réalité de vos conditions de travail.

Dans ce cas, vous pouvez :

- Ne pas y aller sans autre forme d'explication.
- Ne pas y aller en avertissant votre IEN (à l'aide du modèle ci-dessous).

Si les délais le permettent, vous pouvez prendre une décision commune par regroupements d'écoles. Plus vous serez nombreux à refuser l'invitation ...

Informez les syndicats de votre démarche.

Proposition de courrier à l'IEN à adapter suivant votre situation :

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale

J'ai l'honneur de vous informer que je ne me rendrai pas à l'invitation que vous m'avez adressée pour la réunion des directeurs du à l'administration n'étant pas en mesure de me défrayer pour le déplacement occasionné. et/

ou *En tant que directeur, je ne bénéficie pas d'un temps de décharge suffisant pour assurer la fonction de directeur dans de bonnes conditions. Je privilégie donc mon travail d'enseignant, le travail en équipe avec mes collègues et les rencontres avec les familles. La multiplication des réunions liées à la réforme des rythmes scolaires, augmente d'autant mon temps de travail hors classe.*

J'ai par ailleurs effectué toutes les heures destinées aux animations pédagogiques prévues pour l'année en cours.

Je vous remercie de bien vouloir me communiquer les informations que vous aviez l'intention de nous donner au cours de cette réunion.

J'adresse un double de ce courriel à l'intersyndicale.

Je vous demande d'agréer, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mon profond attachement au Service Public de l'Education Nationale et l'expression de ma considération.

nom prénom directeur école ou noms prénoms directeurs des écoles de

- pensez à nous adresser les arguments utiles à la défense de vos postes (en ouverture comme en fermeture)
informez votre IEN des nouvelles inscriptions qui ont eu lieu depuis la remontée base-élèves de fin novembre, et des promesses d'inscriptions pour la rentrée que vous aurez collectées.

cordialement,
joëlle noguère

